



Rapport du contexte Haute-Plaine- 880019

Type de contexte: Cours d'eau



Etat fonctionnel
Conforme



Domaine
Salmonicole



Catégorie piscicole
1ère catégorie



Biocénotype
B2 à B4



Surface
7594.06 hectares



Espèce repère
Truite de rivière

Photos du contexte:



Date: 26/02/2024 Crédits: Clara PRIVAS FDAAPPMA 88
Localisation: Raon-sur-Plaine



Date: 26/02/2024 Crédits: Clara PRIVAS FDAAPPMA 88
Localisation: Vexaincourt



Date: 26/02/2024 Crédits: Clara PRIVAS FDAAPPMA 88
Localisation: Celles-sur-plaine (amont des lacs)

Diagnostic en date du 04/04/2024:

Répartition de l'espèce: Large Cohérence avec la répartition historique naturelle Présence de l'espèce dans plus de 80% des pêches effectuées ces 3 dernières années dans le contexte	Cycle biologique: Accompli entièrement Présence d'au moins trois classes d'âges
Abondance: Conforme Ecart par rapport à la biotypo et/ou données historiques Correcte et homogène aux données historiques et/ou biotypologie (Ecart d'abondance ≤ 1)	Qualité du milieu et fonctionnalités pour l'espèce: Bonnes

Synthèse état des lieux et diagnostic:

19: Haute-Plaine :

La Plaine est un affluent en rive droite de la Meurthe. C'est un secteur qui était autrefois très industriel, et qui a donc connu de fortes pollutions (métaux lourd, cyanure, acides...) dans les années 70' à 80'. Sa tête de bassin versant est maintenant très bien préservée, avec de bons habitats et une bonne reproduction pour l'espèce repère, la Truite fario. Le principal facteur limitant du contexte est le nombre d'obstacles à l'écoulement, avec aussi quelques problématiques d'ensablement et d'acidification liées aux forêts de conifères dominantes sur le contexte. La Plaine alimente le lac de la Plaine: ce lac isole complètement les populations piscicoles en amont, et apporte des espèces de deuxième catégorie dans le cours d'eau qui est pourtant typiquement salmonicole.

Masses d'eau (Agence de l'eau Rhin-Meuse): FRCR296 PLAINE 1.

- Hydrologie et climat:

La Plaine a un régime pluvial, avec des hautes eaux hivernales et un étiage estival. Son module ou débit interannuel moyen mesuré à Raon-l'Etape est de 2,09 m³/s. Le climat est semi-continental, avec de fortes pluviométries (influence océanique).

- Espèces remarquables:

L'écrevisse à pattes rouges *Astacus astacus* présente sur le contexte est protégée.

L'Ombre commun *Thymallus thymallus* est une espèce vulnérable en France (INPN - 2024), c'est une espèce pouvant être considérée comme "espèce parapluie": sa conservation et la conservation de ses habitats permet d'assurer la survie d'un grand nombre d'espèces. Elle a non seulement une forte valeur patrimoniale mais est aussi particulièrement sensibles aux changements de températures, de débits, aux pollutions... L'Ombre commun est considérée en tant qu'espèce cible sur ce contexte (espèce introduite à partir des populations à l'aval du lac de Celles-sur-Plaine) mais pourrait à juste titre être prise comme espèce repère. Sur le contexte ses habitats sont de plus en plus restreints.

- Perturbations et état écologique:

La Plaine et ses affluents ont une **bonne qualité hydromorphologique**. Les habitats sont adaptés pour l'espèce repère et la ripisylve est plutôt régulière. De ce fait, la reproduction de Truite fario sur le contexte est efficace. Les individus semblent néanmoins être de plus petites taille par rapport au reste du bassin de la Meurthe (il pourraient être impactés par un manque de nourriture, par des eaux trop froides ou bien par un faible brassage génétique étant donné que le contexte est isolé par le lac de la Plaine et son barrage).

La forte présence de pessières peut cependant dégrader par endroit la qualité des cours d'eau avec des problématiques d'ensablement ou de colmatage. De nombreux infranchissables perturbent aussi le contexte. La masse d'eau est classée en "Etat écologique moyen" à cause la sa qualité chimique. Des **polluants spécifiques** y sont relevés (des hydrocarbures comme le fluoranthène, le Benzo(a)pyrène, Benzo(b)fluoranthène...). Ces polluants pourraient provenir de ruissellements, notamment de la D392 qui longe la Plaine et qui pourraient être accentués par le salage hivernale des routes, ou bien des anciennes industries présentes sur le contexte (Fogin, Foresia, International decor...)

Populations théoriques de Truites fario adulte:	
Capacité d'accueil (TRF/an)	5326
Recrutement (TRF/an)	29029
Stock potentiel (TRF/an)	5326
Linéaire de cours d'eau pris en compte (km)	61.6
Perturbation estimée:	
Perturbation du contexte (%)	11
Stock estimé après perturbation (TRF/an)	4740
Perte estimée après perturbation (TRF/an)	586
Etat du contexte	Conforme

- Travaux, gestion, mesures de protection:

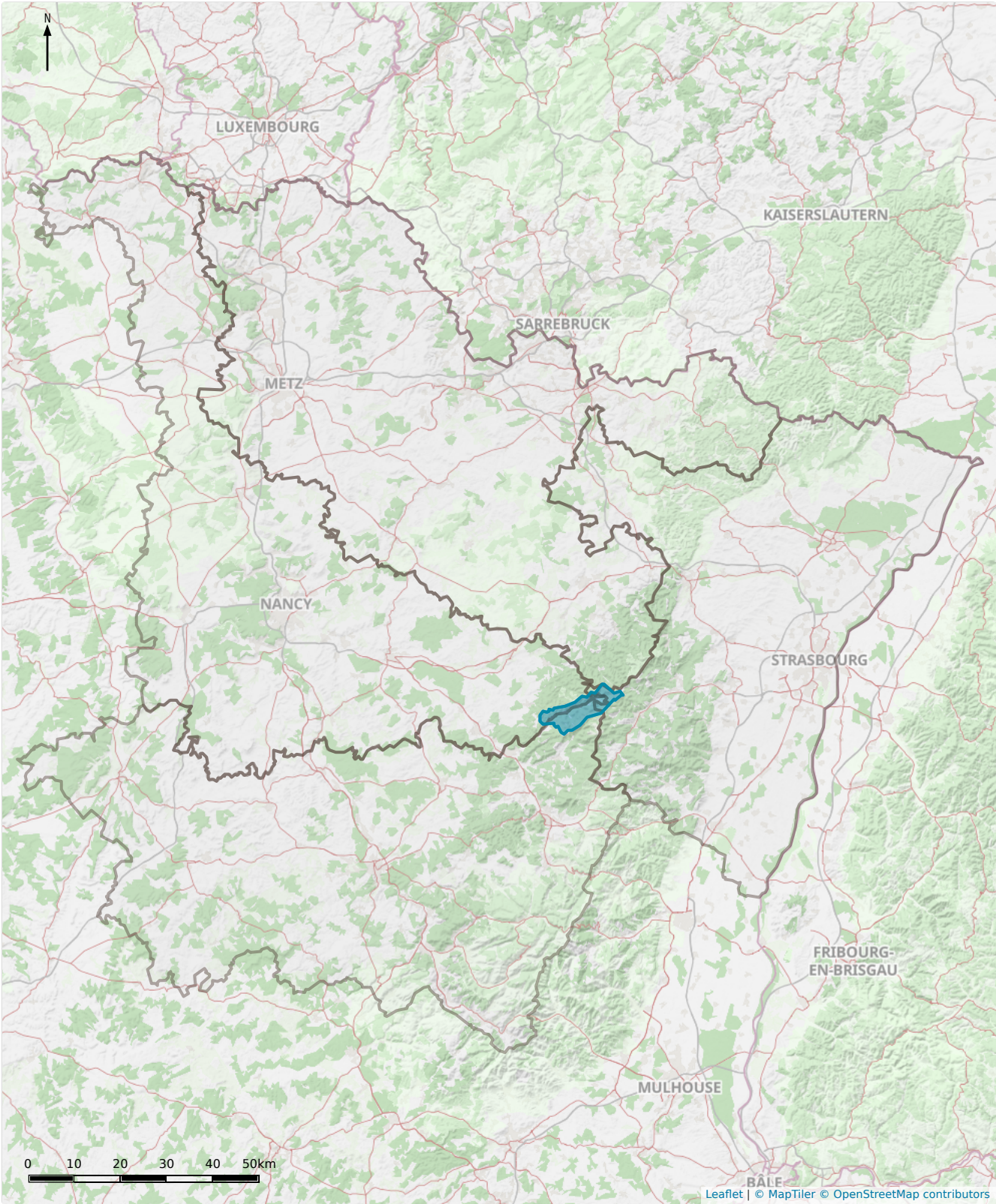
La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges conduit des programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau du contexte (compétence GEMA). L'EPBT Meurthe Madon est susceptible quand à elle de réaliser des actions pour prévenir des inondations sur le contexte (dans le

cadre du PAPI et du programme "Objectif Meurthe").

Le contexte est concerné par l'arrêté portant inventaire des frayères dans le département des Vosges, pour plus d'information, consulter: vosges.gouv.fr/Actualites/Arrete-prefectoral-portant-inventaire-des-frayeres.

Le risque de propagation des pathogènes envers la faune aquatique (exemple: peste de l'écrevisse, douve du brochet...) doit être limité par le nettoyage et la désinfection systématique de l'ensemble du matériel rentrant en contact avec les milieux aquatiques (les waders, les bottes, le matériel de pêche d'inventaire...).

Localisation du contexte:



Légende

— Limites départementales

— Contexte piscicole

Hydrographie:



Légende

— Cours d'eau ■ Plans d'eau ○ Prise d'eau ⚡ Restitution — Tronçon court circuité

Cours d'eau principaux:

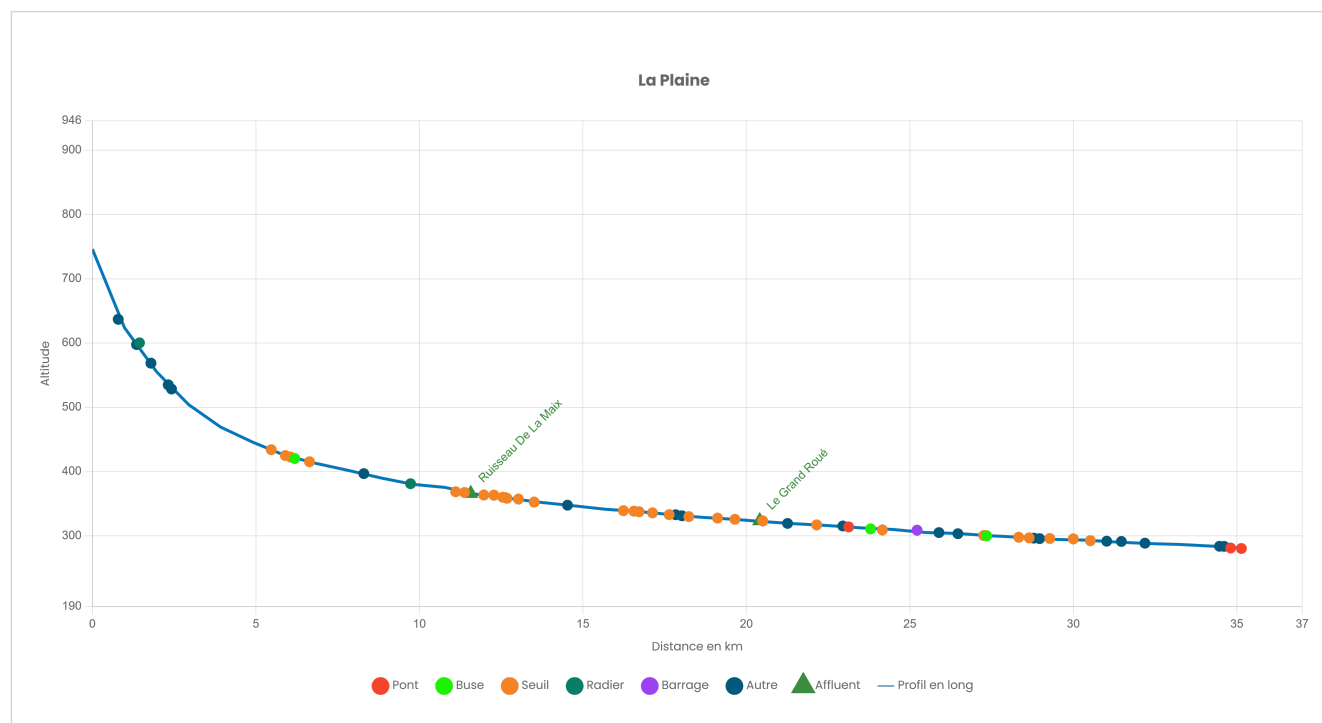
- Nom des cours d'eaux principaux: La Plaine (22.7 km)
- Linéaire dans le contexte: 22.7 km

Affluents:

- Nom des Affluents: Ruisseau De La Maix (6.4 km), Le Grand Roué (4.5 km), Ruisseau Du Grand Gouttis (4.2 km), Ruisseau De La Haute Sciotte (2.4 km), Ruisseau Du Coquin (0.5 km)
- Nombre total d'affluents: 5

Linéaire total de cours d'eau affichés dans le contexte: 40.7 km

Altimétrie du cours d'eau principal:



Réglementation:

Catégorie piscicole:

Catégorie 1

Installations classées:

FOGIM(classement: Enregistrement [Fiche descriptive](#))

Natura 2000:

MASSIF VOSGIEN(FR4112003, [Fiche descriptive](#))

MASSIF DU DONON, DU SCHNEEBERG ET DU GROSSMANN(FR4201801, [Fiche descriptive](#))

CRÊTES DU DONON-SCHNEEBERG, BAS-RHIN(FR4211814, [Fiche descriptive](#))

Réservoir(s) biologique(s):

PLAINE 1

Znieff:

LAC DE LA MAIX A VEXAINCOURT(410008799, classement: 1 [Fiche descriptive](#))

VOSGES MOYENNES(410010389, classement: 2 [Fiche descriptive](#))

GITES A CHIROPTERES DU COL DE LA CHAPELOTTE A ANGOMONT(410030164, classement: 1 [Fiche descriptive](#))

RUISSEAUX DE LA HAUTE SCIOTTE ET DU GRAND GOUTY A ALLARMONT(410030347, classement: 1 [Fiche descriptive](#))

RUISSEAU VERS LES NOIRES COLAS A BIONVILLE(410030355, classement: 1 [Fiche descriptive](#))

LA PLAINE DE LA SOURCE A LA TROUCHE A RAON-L'ETAPE(410030396, classement: 1 [Fiche descriptive](#))

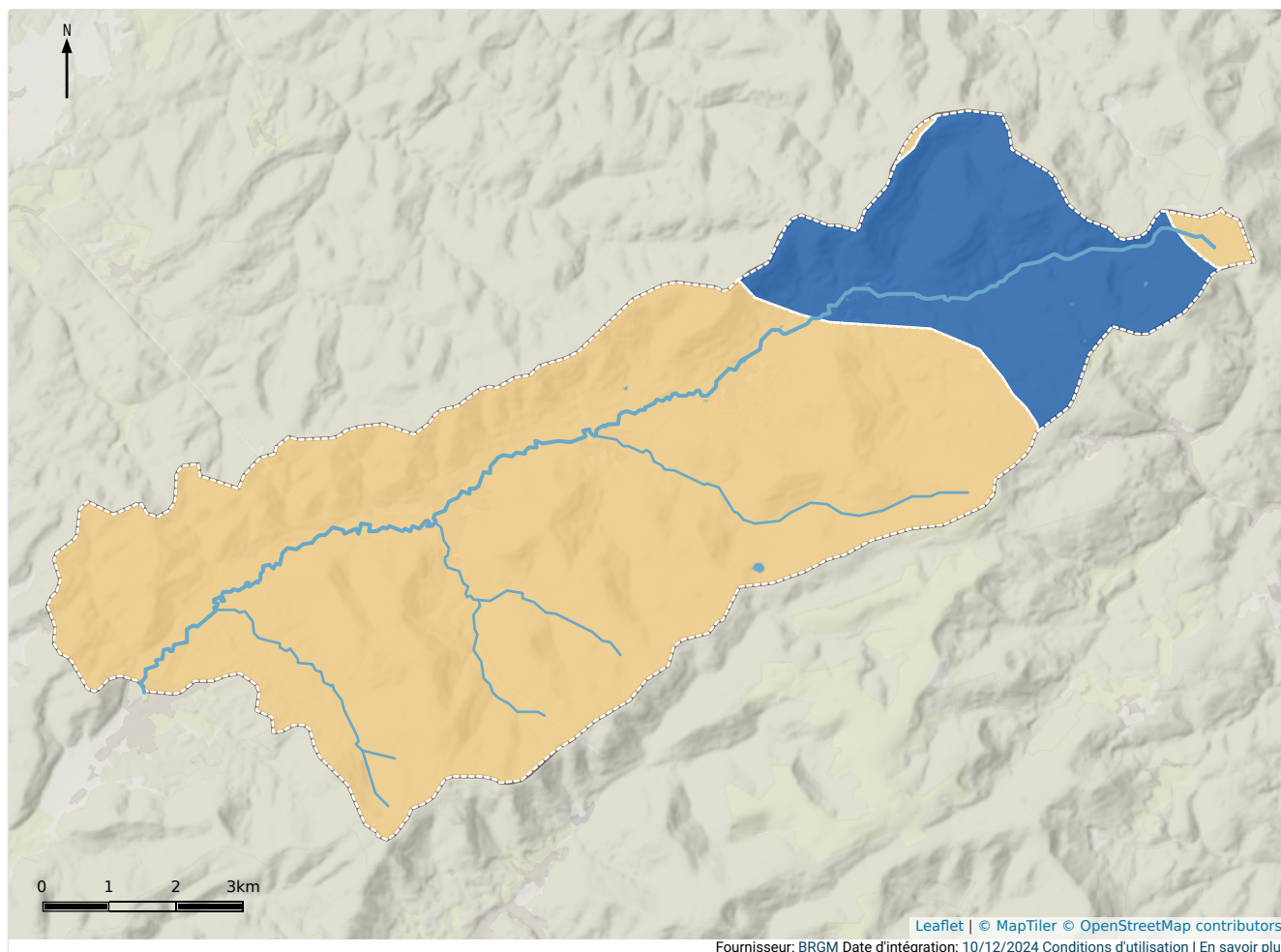
VALLON DE LA FONTAINE DES GARDES A BADONVILLER(410030443, classement: 1 [Fiche descriptive](#))

VALLON DU RUISSEAU DE CHARARUPT A PIERRE-PERCEE(410030468, classement: 1 [Fiche descriptive](#))

FORET DOMANIALE DU VAL DE SENONES A MOUSSEY(410030478, classement: 1 [Fiche descriptive](#))

FORÊTS DE MONTAGNE DES VOSGES MOYENNES DU MASSIF DU DONON AU SCHNEEBERG(420007219, classement: 2 [Fiche descriptive](#))

Géologie:



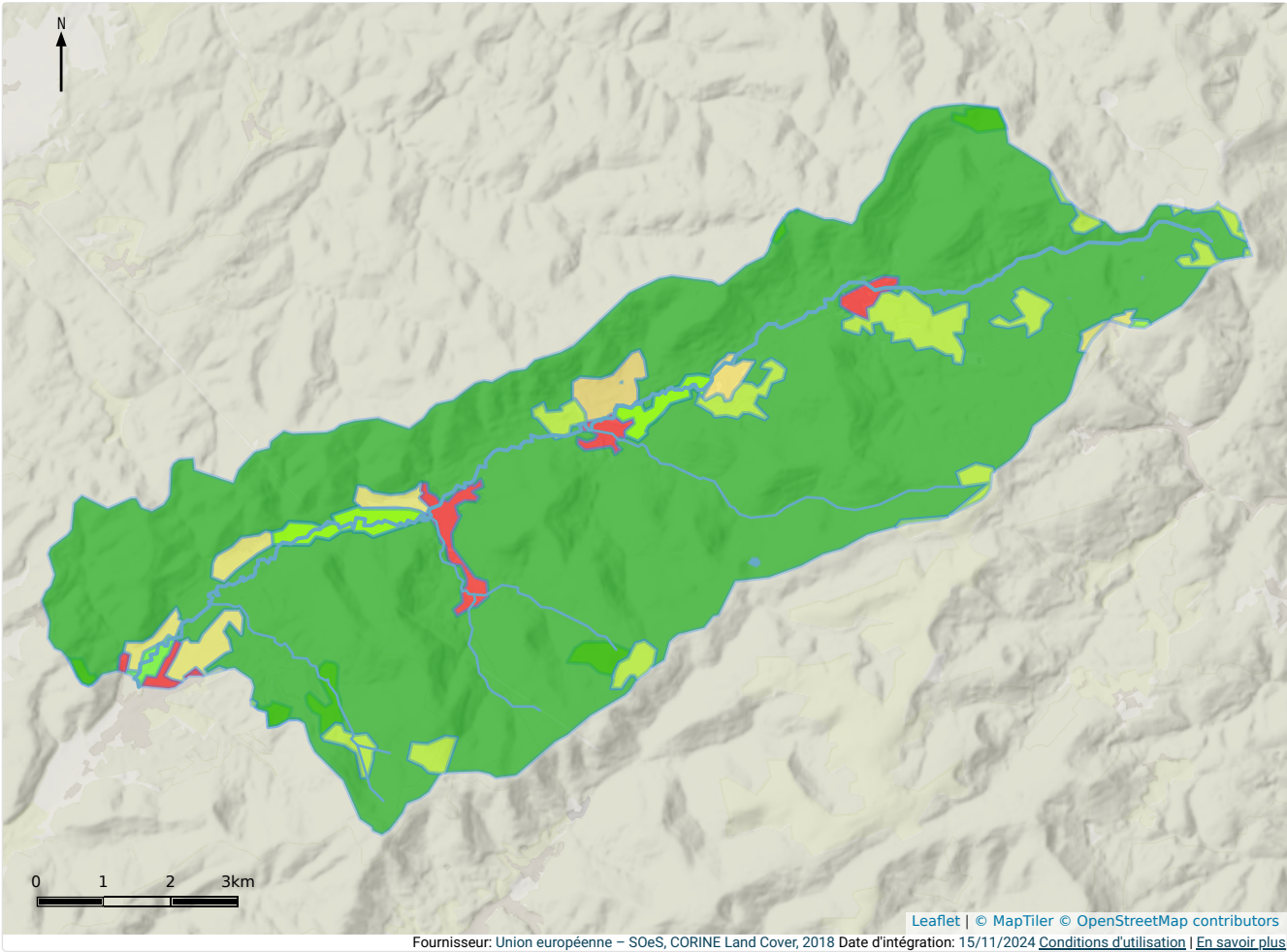
Légende

■ Basaltes et rhyolites ■ Grès

Observations:

80,4% de grès, 19,61% de basaltes et rhyolites.

Occupation du sol:



Légende

Forêt et végétation arbustive en mutation

Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole

Forêts de conifères

Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

Forêts de feuillus

Systèmes culturaux et parcellaires complexes

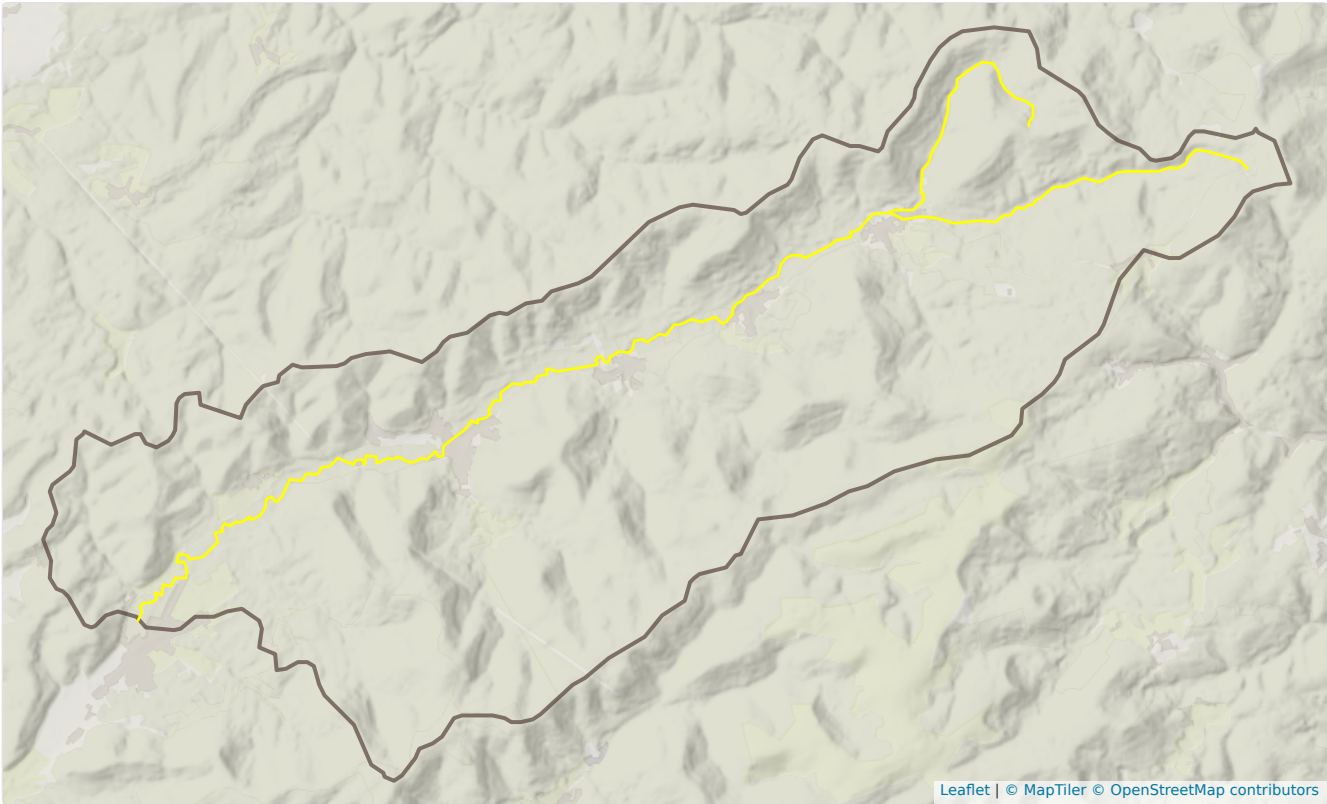
Forêts mélangées

Tissu urbain discontinu

Observations:

94,9% de forêts: 89,1% de forêts de conifères, 4,3% de végétation arbustive (forêt en formation), 1,5% de forêts de feuillus.
2,8% de terres agricoles: 2% de prairies à usage agricole, 0,8% de terres agricoles entrecoupées d'espaces naturels.
Une petite part de tissus urbain discontinu (1,7%).

Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état:



Etat ou potentiel écologique					
■ Très Bon ■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre ■ Mauvais					
Code	Nom	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Objectif d'état	Echéance d'état
FRCR296	PLAINE I	Moyen			

Peuplement piscicole:

Données générales:

Zonation piscicole: Zone à truites

Espèce(s) repère: Truite de rivière

Espèce(s) cible: Ecrevisse à pieds rouges, Ombre commun

Poissons migrateurs: Aucun(e)

Espèces invasives: Aucun(e)

Peuplement actuel:

Espèce(s) majoritaire(s): Chabot, Lamproie de Planer, Ombre commun, Truite de rivière, Vandoise

Espèce(s) occasionnelle(s): Chevaine, Loche franche, Vairon

Espèce(s) d'intérêt particulier: Truite de rivière

Peuplement potentiel:

Espèce(s) centrale(s): Chabot, Loche franche, Lamproie de Planer, Ombre commun, Truite de rivière, Vairon, Vandoise

Espèce(s) intermédiaire(s): Chevaine, Epinoche, Goujon

Gestion et halieutisme:

Acteurs de la gestion piscicole:

Nom	Type	Linéaire dans le contexte (km)	Surface dans le contexte (ha)
Celles sur Plaine		40.35	2.64

Police de l'eau et de la Pêche:

Office Français de la Biodiversité (OFB) 88, Direction Départementale des territoires (DDT) 88.

La Plaine fait partie du Domaine Public Fluvial.

Police de la Pêche:

Gardes particuliers des Associations Agréées de pêcheurs à la ligne (AAPPMA) ou de la fédération départementale de pêche des Vosges (FDAAPPMA 88), ou agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Type de gestion des 5 dernières années:

Gestion patrimoniale.

Démarches collectives de gestion et de préservation des milieux:

Démarche	Porteur	Observations
Compétence GEMA	CASDDV	Gestion des milieux aquatiques (GEMA): aménagement des berges, de la ripisylve, effacements d'ouvrages...
SDAGE 2022-2027	Agence de l'eau Rhin-Meuse	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe la stratégie pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2027, un programme de mesures (PDM) définit les actions à mener pour atteindre cet objectif.
Programme "Objectif Meurthe" (PAPI)	EPTB Meurthe Madon	Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin Meurthe.
PAOT 2022-2027	CASDDV	Le PAOT (Plan d'action opérationnel territorialisé) rassemble des listes d'actions concrètes relevant principalement de : - l'amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau et de la protection des zones humides, - la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable notamment vis-à-vis des pollutions diffuses, - la réduction des pollutions industrielles (substances dangereuses), - la réduction de la pollution domestique.

Diagnostics et pressions anthropiques:

Pressions principales:

Nature: Seuils impactant la libre circulation piscicole

Localisation:

Général

Description:

86 obstacles à l'écoulement sont recensés sur le contexte, ils peuvent limiter la circulation piscicole et sédimentaire. D'important travaux pour la continuité piscicole ont déjà été réalisés sur le bassin versant, notamment sur le ruisseau de la Maix.

Les obstacles à l'écoulement freinent la migration vers les frayères, augmentent l'épuisement des poissons migrants, peuvent provoquer de la mortalité lors de la dévalaison et augmentent le risque de prédation et de propagation de maladies (étude ICE, ONEMA). Les retenues des plans d'eau provoquent aussi un réchauffement de l'eau par stagnation, qui est très délétère sur les espèces d'eau froide (Truite fario, Saumon atlantique, Ombre commun...).

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Fort**

Impact accueil espèce repère: **Modéré**

Nature: Enrésinement

Localisation:

Général

Description:

Les pessières et forêts de conifères (naturelles ou plantations) très présentes sur les territoires ont pour effet d'acidifier les cours d'eau. Ces forêts contribuent à l'ensablement et/ou à l'érosion des cours d'eau, dégradant ainsi les habitats pour la faune piscicole. Ces pessières sont progressivement détruites sur les bords de la Plaine ou remplacées par des plantations autre que les conifères. Le manque de luminosité sous ces forêts réduit aussi le développement des macroinvertébrés essentiels dans la chaîne alimentaire.

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Impact accueil espèce repère: **Modéré**

Nature: Rejets d'eaux usées (STEP, assainissements individuels...)

Localisation:

Raon-sur-Plaine, Luvigny et Vexaincourt.

Description:

4 petites stations d'épuration sont présentes sur le contexte: Raon-sur-Plaine, deux à Luvigny et Vexaincourt. Elles peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau si elles fonctionnent mal ou bien lors d'orages si le réseau pluvial n'est pas séparé des eaux usées.

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Impact accueil espèce repère: **Modéré**

Nature: Acidification des cours d'eau (liée à la géologie)

Localisation:

Général

Description:

Selon le substrat et les précipitations (ou la fonte des neiges), les cours d'eau peuvent être plus ou moins acides. Les cours d'eau qui traversent des substrats pauvres et plus siliceux (grès, schistes alumineux et quartzo-phylades, granites blancs) neutralisent moins l'acidité provenant du sol ou bien des précipitations ou de la fonte de neige. Une acidité trop forte ne permet pas la survie des espèces piscicoles.

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Impact accueil espèce repère: **Modéré**

Pressions annexes:

Nature: Captages AEP**Localisation:****Description:**

Des prélèvements en eau pour l'eau potable sont réalisés sur le contexte, ce qui crée une pression sur la quantité d'eau disponible sur le bassin versant.

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Impact accueil espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Nature: Impact résiduel des anciennes industries**Localisation:****Description:**

La Plaine était, dans les années 70 et 80, une plaine très industrialisée, elle a connu de fortes pollutions, notamment aux métaux lourds, aux acides, cyanure... Un grand nombre de ces sites industriels sont dorénavant abandonnés, inactifs (Foresia, Fogin, International decor...) mais n'ont pas toujours été dépollués: la Plaine peut souffrir d'une pollution résiduelle due à ces anciennes industries.

Impact état fonctionnel:

Impact recrutement espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Impact accueil espèce repère: **Pas ou peu d'impact**

Synthèse des actions préconisées:

Priorité modérée:

Intitulé: Communiquer sur les travaux et études réalisées sur les milieux aquatiques, sensibiliser aux enjeux de préservation des milieux

Localisation: Tout le département

Description: Afin de sensibiliser le grand public à l'intérêt des divers travaux et études réalisées pour la protection des milieux aquatiques (travaux de restauration de continuité écologique, restauration d'annexes hydrauliques, inventaires piscicoles...), et aux enjeux et fonctionnement des milieux aquatiques, il est indispensable d'accompagner les diverses actions d'une communication adaptée. Cette communication peut se faire sur internet via le site web de la fédération de pêche ou les réseaux sociaux, ou avec des supports divers (flyers, panneaux d'affichage...). Elle peut aussi passer par des animations auprès du grand public, dans des écoles, durant des salons dédiés à l'environnement, etc.

Intitulé: Soutenir les effectifs piscicoles selon les pressions constatées et contrôler les divers repeuplements

Localisation: Tout le département; fort enjeu sur le massif vosgien (têtes de bassin versant de la Moselle et de la Meurthe).

Description: Pour compenser les pertes piscicoles dues aux pressions (pollutions diverses, obstacles à l'écoulement, déficit de frayères...), ou à la suite d'événements ponctuels (assecs, pollutions engendrant une mortalité...), il peut être pertinent de soutenir les populations piscicoles en réalisant des alevinages. Les alevinages d'écloseries (Truite fario, brochet, potentiellement Ombre commun) doivent être priorités par rapport à des soutiens d'effectifs classiques. Ils présentent un fort intérêt pour soutenir les populations des cours d'eau (par exemple le taux de contribution aux captures de Truites fario avait été estimé à 25,5 % en 2002 et à 36,7 % en 2003 sur la Moselotte), avec un risque de perturbation génétique ou d'introduction de pathogènes qui est moindre. En outre, la fédération de pêche doit connaître les espèces piscicoles et les quantités relâchées dans le milieu naturel, afin d'évaluer la cohérence de ces repeuplements avec le PDPG et la gestion préconisée (action règlementaire, Article L432-12 du Code de l'Environnement). En particulier sur les contextes en gestion patrimoniale, où les opérations de repeuplement piscicoles de pisciculture sont à limiter. Le but est de ne pas déséquilibrer les populations naturelles (possible impact sur la génétique des populations, concurrence, risque de pathogènes...).

Intitulé: Inventorier et veiller sur l'état sanitaire des poissons

Localisation: Tout le département

Description: Les inventaires piscicoles se réalisent par pêche électrique sur un tronçon du cours d'eau, selon un protocole normé (EN 14011 et EN 14962) et sont encadrés par arrêté préfectoral. Le courant utilisé est non léthal et attire le poisson vers une anode pour qu'il puisse être épuisé. Plusieurs passages sont réalisés pour capturer les poissons, sans les remettre à l'eau (méthode par épuisement de De Lury, 1951). Ils sont alors mesurés, identifiés et comptés. Cela permet d'estimer les stocks et la diversité d'espèces piscicoles du cours d'eau. Ces inventaires permettent d'estimer l'état du cours d'eau en comparant le peuplement inventorié à un peuplement de référence (biotypologie de Verneaux, Indice Poisson Rivière). Ils permettent aussi de pouvoir estimer les pertes de biomasses si le cours d'eau est victime d'une pollution. Des inventaires sont préconisés, par exemple, sur des cours d'eau qui n'ont jamais été inventoriés pour acquérir de nouvelles données, ou pour renouveler des inventaires trop anciens (supérieurs à 10 ans), au sein d'un réseau de suivi régulier pour surveiller l'état des cours d'eau, ou encore dans le cadre de travaux (état des lieux avant travaux, suivi de l'évolution après travaux...). Ces inventaires peuvent être accompagnés d'une veille sur les diverses pathologies des poissons, qui pourraient se multiplier ces prochaines années (par exemple : la PKD ou hépatonéphrite parasitaire sur les salmonidés) notamment face au dérèglement climatique. Cette veille peut passer par le contrôle visuel des lésions lors des pêches d'inventaire (codes pathologies), ou par des analyses plus poussées (autopsies par un vétérinaire, analyses génétiques). Au cours de ces inventaires, le risque de propagation des pathogènes envers la faune aquatique (exemple : peste de l'écrevisse, douve du brochet, etc) doit être limité par le nettoyage et la désinfection systématique de l'ensemble du matériel rentrant en contact avec les milieux aquatiques.

Intitulé: Restaurer la continuité écologique

Localisation: Une majeure partie du département est concernée, les contextes du bassin-versant Rhône-Méditerranée (Saône, Coney, BV Lanterne), le bassin-versant de la Meurthe et la tête de bassin-versant de la Moselle (Moselotte, Vologne, Haute-Moselle) sont les plus touchés par cette problématique.

Description: La continuité écologique d'un cours d'eau se traduit à la fois par la circulation naturelle des sédiments (qui permet le renouvellement du support de ponte, limite le colmatage...), et par la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri (c'est-à-dire l'ensemble de leur réservoir biologique), que ce soit en montaison ou en dévalaison. La continuité écologique assure le bon fonctionnement des réservoirs biologiques, notamment leur connexion longitudinale mais aussi latérale, leur morphologie et leur condition hydrologique favorable. Elle peut être entravée par des obstacles à l'écoulement (seuils, digues, buses...). Plusieurs solutions sont envisageables pour restaurer cette continuité : soit en effaçant l'ouvrage, soit en l'arasant (baisse du niveau), soit en l'aménageant pour permettre le franchissement piscicole. L'enjeu de cette restauration de la continuité écologique est encore plus important sur les têtes de bassin versant où les assecs sont récurrents.

Effet attendu sur les espèces repère: Rétablissement de l'accès aux zones de frayères. Effet sur les capacités de recrutement (et sur les capacités d'accueil en restaurant la fonctionnalité des milieux et la circulation sédimentaire).

Intitulé: Identifier et réduire l'impact des rejets domestiques et/ou urbains

Description: Les rejets d'eaux usées provenant des stations d'épuration et/ou les rejets domestiques individuels peuvent dégrader le cours d'eau (colmatage, apport de matière organique, eutrophisation, contamination microbiologique type E.coli...). Les systèmes de traitement des eaux usées individuels sont généralement moins efficaces que les systèmes de traitement collectifs, mais les systèmes collectifs (stations d'épurations) sont parfois peu performants vis-à-vis du traitement de polluants spécifiques, ou peuvent être débordés lors des pluies si le réseau pluvial n'est pas séparé des eaux usées. Pour réduire les pollutions provenant des rejets d'eaux usées, outre la mise aux normes des équipements de traitements des eaux usées (stations d'épuration), des zones tampons / zones de rejet végétalisées (ZRV) / Zones de rejet intermédiaires (ZRI) peuvent être aménagées. Ce peut être des jardins filtrants, des lagunes végétalisées, un réseau de fossés ou de noues qui diminuent la charge en polluants grâce à la filtration par des végétaux (roseaux,

prairie humide, saulaie...), et/ou grâce à la sédimentation ou à l'absorption par le substrat permis par le ralentissement des écoulements.

Intitulé: Conforter et actualiser les inventaires écrevisses

Localisation: Tout le département

Description: Les inventaires astacicoles se réalise par prospection nocturne pour détecter la présence d'écrevisses (écrevisses autochtones qui sont protégées, écrevisses invasives). Ils sont encadrés par arrêté préfectoral. Ces inventaires servent à identifier les zones de présence des espèces protégées pour pouvoir les protéger (par arrêté préfectoral "frayères", en adaptant les modes de gestion et les travaux...). Ces données doivent être assez récentes (inférieures à 10 ans) pour être représentatives, il est donc parfois nécessaire de les actualiser. Au cours de ces inventaires, le risque de propagation des pathogènes envers la faune aquatique (exemple : peste de l'écrevisse, douve du brochet...) doit être limité par le nettoyage et la désinfection systématique de l'ensemble du matériel rentrant en contact avec les milieux aquatiques (les waders, les bottes, le matériel de pêche d'inventaire...).

Priorité faible:

Intitulé: Mise en place d'un réseau pérenne de thermie

Localisation: Tout le département

Description: A l'heure du changement climatique et au vu des espèces particulièrement sensibles à la montée des températures dans les cours d'eau qui sont présentes sur le territoire (Truite fario, Ombre commun, écrevisses autochtones), il conviendrait de mettre en place un réseau pérenne de suivi des températures des cours d'eau à l'échelle du département. Ce réseau permettrait de compléter les autres réseaux de thermie (OFB, DREAL...) pour suivre l'évolution des températures sur le long terme, de mieux pouvoir comprendre et réagir face au mouvement de certaines espèces piscicoles vers l'amont, de pouvoir être alerté lors de changements de températures anormaux (suite à des rejets / pollutions par exemple)... Ce réseau serait à priori concentré sur les zones les plus sensibles, donc plutôt sur les têtes de bassin versant.

Intitulé: Gestion raisonnée des embâcles et entretien de la ripisylve

Localisation: Cours d'eau avec une ripisylve fonctionnelle qui doit être maintenue

Description: La ripisylve correspond à la végétation arborée ou arbustive en bordure de cours d'eau. Elle joue un rôle essentiel dans la diversité et la qualité des milieux aquatiques : elle crée de l'ombre sur le cours d'eau ce qui permet de limiter le réchauffement de l'eau, elle tamponne les ruissellements provenant du bassin versant (et limite donc les intrants) et crée des habitats (racines dans l'eau, bois morts et embâcles dans l'eau qui diversifient les écoulements et qui enrichissent le milieu...). Lorsqu'elle est vieillissante, notamment lorsque les arbres risquent de tomber dans l'eau, il est parfois nécessaire de l'entretenir avec des coupes sélectives. De la même manière, les embâcles peuvent être enlevés lorsqu'ils bloquent totalement les écoulements (ils peuvent alors limiter la circulation piscicole et ensabler voire colmater le cours d'eau) ou lorsqu'ils constituent un risque (blocage de pont, proximité d'une habitation...). Ce sont des actions qui sont menées régulièrement pour maintenir les cours d'eau en bon état.

Effet attendu sur le milieu: Maintien de la bonne fonctionnalité des cours d'eau et de leur ripisylve

Intitulé: Renforcer le réseau associatif: actions de police de la pêche, location ou acquisition des droits de pêche, maîtrise foncière...

Localisation: Tout le département

Description: Pour protéger les ressources halieutiques et faire respecter la réglementation concernant la pêche, des gardes-pêches agréés par la préfecture et assermentés contrôlent les pêcheurs sur les droits de pêche détenus par leurs commettants. Ils peuvent être gardes-pêches fédéraux (agent de développement), ou bien des gardes-pêches particuliers d'AAPPMA ou d'autres titulaires de droits de pêche. Une meilleure efficacité de ce réseau de police de la pêche et une meilleure protection des milieux aquatiques et des ressources piscicoles passe par l'acquisition / la location des droits de pêche, et parfois par la maîtrise foncière. Pour rappel, les propriétaires riverains ont un droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau (hors domaine public) qu'ils peuvent partager avec une association et/ou la fédération de pêche départementale (Article L432-4 du Code de l'Environnement). Lorsque la FDAAPPMA ou les AAPPMA possèdent les droits de pêches ou sont propriétaires, les contrôles de police de la pêche, la gestion des repeuplements piscicoles, mais aussi l'entretien ou les travaux sur les milieux aquatiques sont grandement facilités.

Intitulé: Développer les connaissances sur les captures des pêcheurs

Localisation: Tout le département

Description: Pour améliorer la gestion des ressources piscicoles, pour compléter nos connaissances sur les ressources piscicoles, pour avoir un retour sur le loisir pêche (quantités et espèces prélevées, méthodes utilisées et leur efficacité de capture...), il est possible de proposer aux pêcheurs de remplir un carnet de capture renseignant la date, la durée et le lieu de pêche ainsi que les détails des captures réalisées et de la technique utilisée. Ces carnets de capture, qui sont une forme d'enquête halieutique, peuvent participer à l'inventaire des poissons et à la valorisation du monde de la pêche de loisir.

Intitulé: Adapter la réglementation de pêche en fonction des populations piscicoles

Localisation: Tout le département

Description: Les tailles minimales de captures, les fenêtres de captures ainsi que les quotas peuvent être adaptés aux espèces (Black-bass, Sandre, Brochet, Ombre commun, Truite fario...) et aux différents bassins versants. Ces adaptations de la réglementation peuvent être appliquées à la suite d'observations sur les populations piscicoles (pêches d'inventaire, carnets de capture, études génétiques, scalimétrie...) notamment sur leur vitesse de croissance ou sur leur capacité de reproduction. Ces éléments varient en fonction de la géologie, de la température, de la qualité de l'eau et des habitats... Idéalement, une réglementation uniforme devrait être appliquée sur un même contexte pour une bonne compréhension auprès des pêcheurs et une meilleure cohérence dans la gestion des populations piscicoles.

Intitulé: Surveiller et limiter l'expansion de la Renouée du Japon

Localisation: Têtes de bassin versant encore peu touchées par la renouée

Description: La Renouée du Japon est une Espèce Exotique Envahissante (EEE) végétale qui pousse en bord de cours d'eau, c'est l'espèce envahissante la plus répandue sur les cours d'eau Vosgiens. Elle limite la biodiversité rivulaire en empêchant à d'autres plantes autochtones de s'implanter. Une fois installée, il est très difficile de s'en débarrasser, ce pourquoi il est primordial de surveiller son expansion et d'agir rapidement lors de la formation d'une nouvelle colonie (les actions sont donc prioritaires en tête de bassin versant où son développement est encore limité). Pour limiter la Renouée du Japon il est possible d'excaver ou d'arracher les plans jusqu'à leur rhizome, ou alors de bâcher les plans. Ce sont des procédures qui sont généralement répétées plusieurs années pour obtenir un résultat.

Synthèse des préconisations:

Sur ce contexte piscicole spécifiquement, en **priorité modérée**, il est préconisé **d'identifier et de réduire les rejets domestiques et/ou urbains et de restaurer la continuité écologique**.

Le reste des actions (jugées peu prioritaires et/ou préconisées à l'échelle du département entier) est consultable dans la liste des préconisations.

Gestion piscicole préconisée:

Gestion globale préconisée: **Gestion raisonnée**

Observations:

La gestion raisonnée, généralement préconisée sur des contextes "Peu perturbés" ou "Très perturbés" dont la fonctionnalité des cours d'eau ne pourra pas être restaurée à court terme (durée du PDPG par exemple), **des opérations de soutiens d'effectifs peuvent être réalisées afin de soutenir les populations naturelles**. Elles doivent être accompagnées d'actions menées afin de réduire les perturbations et de restaurer le milieu.

Cas particuliers de gestion:

Pour soutenir les effectifs piscicoles, en tant que mesure compensatoire face aux diverses pressions rencontrées, il faut prioriser les alevinages via les écloseries associatives qui permettent la reproduction assistée de populations naturelles (Truites farios, brochets, et potentiellement Ombres communs).

Des individus adultes autochtones (géniteurs) sont prélevés chaque année dans les cours d'eau du département, leurs œufs sont fécondés artificiellement puis incubés avant d'être remis en milieu naturel (sous forme d'œufs en boîte Vibert ou bien sous forme d'alevins). Les géniteurs sont aussi relâchés dans le milieu naturel. Contrairement aux alevinages ou rempoissonnements classiques, cette méthode ne perturbe pas la génétique des populations naturelles et a été démontrée comme étant plus efficace. Une étude sur la Moselotte montre par exemple que les truites d'écloseries contribuent aux captures pour 25,5 % en 2002 et pour 36,7 % en 2003, avec des taux bien plus élevés sur des secteurs dégradés (Gerdeaux et al, 2006).

Une gestion spécifique à l'ombre commun pourra être envisagée durant ce PDPG (renforcement des études spécifiques à l'ombre commun, adaptation de la réglementation de pêche, réflexion sur un possible soutien de la population avec des écloseries...). Cette espèce est classée "Vulnérable" en raison de l'augmentation de la température des eaux et de la diminution simultanée des débits qui réduisent son aire de répartition.

La gestion des écrevisses autochtones sera mise en place, en accord avec le SDAGE, afin de protéger les populations et leur habitat. Les inventaires astacicoles devront être actualisés si besoin, les soutiens d'effectifs piscicoles sur les secteurs abritant des écrevisses protégées sont à éviter, des actions pour lutter contre les écrevisses envahissantes peuvent être menées.

Partenaires techniques et financiers:



LA VIE EN
VOSGES
le Département

